

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est encore trop peu intégré aux structures sanitaires et médico-sociales

Afin d'évaluer la maturité des établissements des secteurs sanitaire et médico-social en matière de développement durable, une campagne a été menée pendant plus de trois mois, permettant d'identifier les axes à développer. La majeure partie des structures portent une attention encore trop faible à la notion de durabilité de leurs activités.

Dans le cadre d'une convention établie pour la période 2017-2020 (lire notre [article](#)), l'État et les fédérations des secteurs sanitaire, social et médico-social ont souhaité placer le développement durable au centre de leurs pratiques. Au préalable, en vue d'évaluer la maturité des structures sanitaires et médico-sociales, une campagne Mon observatoire du développement durable a été menée par l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) entre le 1^{er} juin et le 11 septembre sur la base du volontariat de 426 structures. Cette étude est composée de 32 questions réparties sur six axes, à savoir la gouvernance, les pendants sociétal, social, environnemental et des achats responsables et l'axe économique, permettant de restituer des indicateurs chiffrés et non chiffrés. Elle a été élaborée conjointement avec les ministères en charge de la santé, des familles et celui en charge du développement durable ainsi qu'avec les fédérations FHF, Fehap, FHP, Unicancer, Fnehad, Uniopss, Nexem, **Fnaqpa** et Synerpa. Basée sur la subjectivité des répondants, elle n'a pas vocation à établir un référentiel mais à donner des ordres de grandeur en ce qui concerne l'implication durable des structures.

Huit domaines d'action de la convention

La convention relative au développement durable entre l'État et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social 2017-2020 propose aux structures huit domaines d'action :

- le management et le pilotage de la démarche développement durable ;
- la communication sur les enjeux du développement durable ;
- le volet social et humain ;
- la politique d'achat ;
- la préservation des ressources, notamment l'eau, de la qualité de l'air et l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- la prévention et la gestion des déchets ;
- les transports et les déplacements des personnels, des patients, des usagers, des personnes accompagnées, de leur entourage, des fournisseurs et des visiteurs ;
- la promotion des systèmes d'information de santé.

La dimension sociale et sociétale

Les directions ont été les plus réactives pour répondre au questionnaire de cette campagne, représentant 38% des répondants. Les structures sanitaires sont les plus représentées, à 69%, devant les structures médico-sociales à 29% et les sociales à 2%. La médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) est majoritairement représentée, ainsi que les structures de taille moyenne ayant un effectif compris entre 50 et 249 salariés. La taille et l'activité ont un impact sur l'implication des professionnels y travaillant. Pour autant, très peu disposent de services ou d'unités dédiés au développement durable : *"seulement 15% des structures ont mis en œuvre une démarche globale d'intégration du développement durable dans leurs projets majeurs"*. Le rapport indique que très peu de structures ont mis en place une démarche de certification responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), pourtant elles sont nombreuses à envisager des démarches en ce sens. Les parties prenantes telles que les usagers ou les fournisseurs et prestataires sont globalement bien impliquées dans les décisions concernant la définition et la mise en œuvre des projets majeurs.

Les outils numériques mis à disposition sont utilisés par près des trois quarts des structures pour développer l'accès aux soins et aux prestations, avec néanmoins un recours encore insuffisant à ces outils dans le cadre d'un usage préventif. Près de trois quarts des structures ont formalisé un *"programme de développement de la bientraitance"* et un peu moins de la moitié suivent les résultats des plans d'actions résultant de ces programmes à l'aide d'indicateurs dédiés. Les structures présentent en revanche une maturité en dessous de la médiane sur la question de l'accès à l'emploi avec notamment un faible recours aux contrats aidés. Pour contribuer au développement local, *"56% des répondants emploient plus de la moitié de leurs effectifs localement, contre 50% pour les entreprises françaises"*. Le dialogue social étant au cœur de l'apaisement des tensions pouvant exister entre employés et direction, la plupart des structures y ont recours dans une démarche d'amélioration des services. Améliorer le bien-être au travail, valoriser le parcours professionnel des collaborateurs, promouvoir la diversité pour l'insertion des personnes handicapées et la lutte contre les discriminations sont autant de démarches lancées, mais encore peu abouties.

La dimension matérielle

Dans leur démarche environnementale, les structures cherchent à améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables mais n'en sont globalement qu'aux prémices de ce type de démarche. *"La consommation d'énergie et d'eau est suivie mais sa maîtrise reste à consolider"*. La réduction des gaz à effet de serre est une recommandation appuyée pour répondre à l'article 75 de la loi Grenelle 2, mais n'étant pas obligatoire, elle reste marginale. La dimension des achats responsables est principalement axée sur les groupements entre structures, et se répercute sur la masse de déchets encore trop peu maîtrisée selon les résultats de l'étude ; *"peu de structures indiquent mener une démarche globale de gestion des déchets depuis les achats"*. Et sur le plan économique, *"un tiers des structures pilotent leur activité avec un tableau de bord composé uniquement d'indicateurs financiers ou obligatoires, sans indicateurs extra-financiers. A contrario, un quart des structures adoptent une démarche globale de pilotage de la structure, incluant des indicateurs extra-financiers"*.

En conclusion de cette campagne, l'Anap souhaite inciter les structures sanitaires, sociales et médico-sociales à intégrer davantage le développement durable aux projets d'établissements et à fournir les outils pour le pilotage opérationnel de la stratégie de responsabilité sociétale. Développer les démarches sociales, en particulier en ce qui concerne le bien-être au travail, et développer et encourager les

démarches liées au développement durable sont des axes qu'elles doivent également prioriser. Enfin, la réduction des déchets, la maîtrise de la consommation d'énergie et l'engagement pour des achats responsables sont des mesures matérielles qui sont au cœur de la démarche pour des établissements durables à faible impact environnemental.

Charles Deyrieux

Liens et documents associés : [Le rapport de l'Anap](#)

Tous droits réservés 2001/2018 — HOSPIMEDIA